

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N°918 DU 13 NOVEMBRE 2013

1801/2013 : 212e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 182e numéro de l'année 2013

Nombre de pages : 21 pages

Distribué à 15.100 personnes

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Lorsque la parole est usée, c'est que l'esprit est usé.»

EUGÈNE IONESCO

**LE GRAVE SILENCE DE LA GUADELOUPE
SUR LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME
DE SAINT DOMINGUE
DÉNATIONALISANT DES DOMINICAINS
D'ORIGINE HAÏTIENNE**

SOMMAIRE

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 11

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 14

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 17

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 19

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: JEAN PAUL ELUTHER

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB ET LES RÉSEAUX SOCIAUX .



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE GRAVE SILENCE DE LA GUADELOUPE SUR SAINT DOMINGUE

Alors que la Caraïbe et l'Amérique latine dénoncent l'arrêt raciste de la cour suprême de SAINT DOMINGUE retirant la nationalité à deux cent mille dominicains d'origine haïtienne, la Guadeloupe se tait. À part la **CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** qui dans un communiqué a dénoncé cet arrêt et notre journal **LA NATION**, peu de réactions dans notre pays. De toute évidence ce qui se passe ds notre région n'intéresse pas. Et pourtant certains osent se dire caribéens et veulent coopérer avec des pays dont ils ignorent les problèmes et dont ils ne partagent pas les idées. Pourtant l'affaire est très importante et interpelle notre région et ses valeurs. La Cour Constitutionnelle de la République dominicaine a rendu un arrêt selon lequel les enfants de travailleurs haïtiens nés en territoire dominicain après 1929, vont perdre leur nationalité dominicaine. La décision, qui n'est sujette à aucune forme de recours, accorde un délai d'un an à la Junte centrale électorale pour qu'elle retire des listes électorales les noms des personnes concernées. Les travailleurs haïtiens sont présentés comme des étrangers en transit en République Dominicaine dans l'argumentation de la Cour constitutionnelle, expliquant ainsi que leurs progénitures, pendant cette période de transit, ne sauraient prétendre à la nationalité dominicaine. En ciblant les descendants d'haïtiens nés à partir de 1929, la disposition affecte également les enfants de ces derniers. Or la Constitution basée sur le « droit du sol », garantit l'éligibilité à la nationalité dominicaine à toute personne née en territoire dominicain. Une étude patronnée par l'ONU évalue à 210.000 les dominicains d'origine haïtienne et à 34.000 ceux nés de parents d'autres nationalités. La disposition adoptée par la Cour constitutionnelle dominicaine implique que, désormais, les personnes concernées deviennent des « apatrides », c'est-à-dire qu'elles n'ont plus aucune nationalité puisque la majorité d'entre elles n'ont pas de papiers haïtiens, elles n'ont aucun lien avec Haïti. Vu que le gouvernement dominicain estime que ces gens ne sont pas des dominicains, ils vont sans doute être

expulsés vers Haïti dont ils ne sont pas également des citoyens. Depuis les protestations se multiplient dans notre région et dans le monde . Les haïtiens manifestent . Le CARICOM dans un communiqué a dénoncé ce jugement et exige sa suppression .Le secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza, a confié le dossier à la Commission et à la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Ses décisions s'imposent aux Etats membres et la Cour a jugé en 2005 que la condition migratoire des parents ne pouvait affecter le droit à la nationalité de leurs enfants.Le Prix Nobel de littérature péruvien Mario Vargas Llosa a qualifié cette sentence d'« aberration juridique qui semble directement inspirée des fameuses lois hitlériennes ». Le premier ministre de Saint Vincent a demandé des sanctions sévères et notamment la suspension de Saint Domingue de petrocaribe .L'histoire est aussi évoquée .En octobre 1937, le dictateur dominicain Rafael Trujillo ordonna le massacre de plus de 15 000 migrants haïtiens noirs pour « blanchir la race ». L'année suivante, pour se faire pardonner par la communauté internationale, le tyran sanguinaire ouvrit les portes de son pays aux juifs allemands, blancs, persécutés par Hitler. La Guadeloupe et notamment les forces progressistes ne peuvent rester à l'écart du mouvement de dénonciations .Il est encore temps pour sortir de ce silence gênant.

ÉCHEC DU REVENU DE SOLIDARITÉ

Le revenu de solidarité active, créé en 2009 par Nicolas Sarkozy à la place du RMI, espérait vaincre la pauvreté par un système d'incitation à l'activité. Quatre ans plus tard, l'échec est patent, selon le Centre d'études pour l'emploi. Le revenu de solidarité active (RSA), qui a remplacé en 2009 l'ancien revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API), prend de l'eau de tous les bords, selon l'analyse que vient de publier le Centre d'études de l'emploi (CEE). La logique visant à assortir les dispositifs de solidarité à l'égard des plus pauvres de mécanismes d'incitation à la reprise d'emploi, afin d'améliorer d'un seul coup les indicateurs de la pauvreté et les finances publiques, n'a pas tenu face à la réalité.

Inefficace contre le chômage...

Contrairement aux attentes, le RSA n'aide pas de manière efficace à retrouver un emploi, observe le CEE. En 2010, 69 % de ses bénéficiaires sans revenus d'activité au mois de janvier étaient

encore dans la même situation à la fin de l'année. Le 15 % qui avait réussi à sortir du dispositif n'était pas passé par l'étape du RSA-activité, qui assure un supplément aux revenus les plus faibles (irréguliers ou à temps partiel). En revanche, «les deux tiers des bénéficiaires du RSA-activité seul en janvier 2010 changent de situation dans l'année mais en «retombant» au RSA-socle dans un tiers des cas», constate l'étude. La présomption de l'existence d'un fort chômage volontaire et l'idée d'une trajectoire vertueuse d'abandon de la pauvreté, du RSA de base au RSA complément, sont sortis affaiblis de la confrontation au marché du travail.

Inefficace aussi contre la pauvreté

Le RSA ne permet pas non plus aux travailleurs à faibles revenus d'améliorer leur niveau de vie. Au dernier trimestre 2010, 68% des personnes éligibles au supplément de ressources RSA-activité seul n'avaient pas demandé la prestation, qui comptait «seulement» 63000 bénéficiaires. La part des allocataires accédant directement au RSA-activité seul était passée de 42% en septembre 2009 à 33% en septembre 2010. Parmi les principales raisons, la «prégnance de l'image d'assistance attachée au dispositif», ainsi que les démarches à accomplir, particulièrement lourdes pour les personnes en emploi, non encore inscrites ni habituée au RSA.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SCIENCES ET TECHNOLOGIES

LES CONSERVATEURS SOCIALISTES DE L'ORDRE COLONIAL NOUS PRÉCIPITENT VERS LA FAILLITE

Alors que le gouvernement socialiste applique à la Guadeloupe sa politique économique, beaucoup pensent avec raison que ses réformes concernant la fiscalité, mais aussi les marchés des biens et services et du travail n'augmenteront pas les perspectives de croissance françaises à moyen terme . Un niveau d'endettement donné ne devient critique que lorsque la croissance et les revenus qu'elle engendre ne suffisent plus à le soutenir. Les réformes mises en avant par le gouvernement français (CICE, réforme du marché du travail...) sont loin d'être à la mesure des difficultés que connaît la France en matière de croissance et de chômage . Il y a de fait un écart important entre les trois réformes par exemple mises en avant par le gouvernement lors de la présentation du PLF 2014 (marché du travail, retraites, familles) et les riches recommandations de multiples commentateurs sur l'énorme travail

d'adaptation de l'économie et de la sphère publique françaises, avec par exemple le thème devenu récurrent de la remise en cause du « mille feuilles administratif ». Le haut niveau de chômage actuel affaiblit le support pour de nouvelles réformes budgétaires et micro-économiques et réduit les perspectives de croissance à long terme ». Le faible rendement des réformes déjà lancées placerait ainsi la France dans un cercle vicieux où des réformes importantes sont rejetées du fait d'un écosystème politique rétif du fait de mauvais résultats économiques et sociaux, alors même que seules ces réformes permettraient - à terme - d'améliorer la situation. De ce fait le déclin va continuer : poursuite des pertes de part de marché françaises face à des pays compétiteurs moins rétifs aux réformes, faiblesse de la croissance du secteur privé, réduction de la capacité de l'état à stabiliser la situation des finances publiques. La Guadeloupe sera donc incapable d'avoir une croissance forte de sa richesse.

LA LOI DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATION CITOYENS PUBLIEE AU JOURNAL OFFICIEL

La loi visant à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, instaurant notamment un « accord tacite » de l'administration lorsqu'elle n'a pas répondu au bout de deux mois, a été publiée ce matin au Journal officiel. Définitivement adopté par le Parlement le 31 octobre dernier, après avoir fait l'objet d'un accord entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire, ce texte s'inscrit dans la continuité du « choc de simplification » programmé par le gouvernement. La loi apporte du nouveau dans les relations qu'entretiennent les citoyens avec les administrations. Elle instaure en effet le principe voulant que « le silence gardé pendant deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision d'acceptation ». Une mesure qui vient bouleverser la logique qu'entretiennent les administrations avec les Français. Cependant, la loi atténue ce nouveau principe en l'assortissant de plusieurs exceptions. Ainsi, les décisions individuelles, les recours administratifs, les demandes à caractère financier, sauf en matière de sécurité sociale, ou encore les questions touchant aux relations avec les agents ne seront pas concernés par ce changement. Le texte prévoit aussi que des décrets pris en Conseil d'Etat pourront allonger les cas d'exception ou modifier les délais fixés à l'administration pour répondre. Ces nouvelles mesures s'appliqueront aux collectivités locales, ainsi qu'à leurs établissements publics, deux ans après la promulgation de la loi. Le

texte habilite par ailleurs le gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance, dans un délai d'un an après la promulgation de la loi, pour modifier les dispositions instaurant cet « accord tacite » de l'administration. Le gouvernement pourra également légiférer par voie d'ordonnance, toujours dans un délai d'un après la promulgation de la loi, sur des sujets divers comme le développement de l'administration électronique (e-administration) ou encore l'élaboration d'un code relatif aux relations entre les administrations et le public.

LE BUSINESS DES LANGUES

Pour des milliards d'internautes qui les utilisent librement au quotidien, sans dépenser un centime, la reconnaissance vocale, la recherche de contenu et la traduction automatique sont devenues des outils naturels et indispensables. Conséquence : le marché des technologies linguistiques est voué à un grand développement .« Il s'agit d'un secteur très fragmenté, constitué de petites entreprises », observe Philippe Wacker, secrétaire général de l'association LT-Innovate. Créée en Belgique en 2012, l'association regroupe 170 acteurs évoluant dans les technologies linguistiques. Dont un grand nombre d'éditeurs de logiciels spécialisés dans l'interaction vocale, la traduction ou le traitement intelligent de contenus. Des domaines largement investis par les géants du Web comme Google et Microsoft pour la traduction et le moteur de recherche. Ou Apple pour l'interaction vocale via les mobiles notamment. Exemple typique de ces nouveaux business : Translate Your World. Forte de 49 salariés, cette start-up basée à Atlanta, aux États-Unis, a mis au point une solution capable de traduire simultanément en 78 langues des discours ou des échanges oraux. « Notre logiciel baptisé TYWILive permet d'organiser des conférences internationales ou d'offrir la possibilité à deux ou plusieurs personnes de dialoguer entre elles, chacune dans sa langue respective », affirme Sue Reager, la présidente de la jeune entreprise, qui parle elle-même dix langues couramment. Point fort de son logiciel, les échanges sont traduits simultanément et automatiquement en temps réel sur les ordinateurs. « La traduction s'effectue soit par une voix de synthèse que l'on peut choisir, soit à l'aide de sous-titres qui s'affichent sur l'écran », souligne Sue Reager. L'entreprise propose ce service distant moyennant 18 euros par mois. En matière de traduction automatique, l'Europe n'est pas en reste, comme en témoigne le français Systran, ténor de la traduction automatique de textes écrits. La société a lancé cette année une nouvelle version,

Systran Links, qui rend la traduction des sites Web accessible aux PME et sites d'e-commerce. « Avec notre logiciel, le créateur d'un site peut inviter des personnes à traduire ses pages de manière collaborative, ce qui permet d'avoir rapidement des sites multilingues à moindre coût », indique Jean Senellart, le directeur scientifique de l'entreprise. Laquelle réalise 10 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 70 salariés (chercheurs, linguistes et ingénieurs), dont 50 à Paris et 20 à San Diego, en Californie. Créé il y a quarante-cinq ans, Systran est un des pionniers de la traduction automatique qui sert à trois applications. Pour le grand public, il s'agit de comprendre grosso modo le sens d'un texte. Côté professionnel, elle permet de pré-traduire un texte avant l'intervention d'un traducteur professionnel. D'autres l'utilisent comme « un filtre pour rechercher dans un très grand volume d'informations des données pertinentes et les extraire », observe le directeur scientifique de Systran. Ce dernier lance cette année une librairie d'analyse multilingue qui s'intègre aux applications du Big Data. « Notre logiciel intervient en amont pour analyser et filtrer les données dont seront extraites des phrases clés qui contribueront à réduire le volume d'informations à traiter. » Car le Big Data constitue en effet désormais un puissant moteur de développement pour les technologies linguistiques. « Avec le Web 2.0, chaque utilisateur produit de très grandes quantités de données qui constituent, pour les entreprises, un formidable gisement d'informations à valoriser. Dans ce contexte, grâce à la précision et à la puissance de leurs algorithmes, les logiciels d'analyse et de recherche de contenu vont fortement se développer », analyse le secrétaire général de LT-Innovate. Cette association a primé cette année trois entreprises dont Systran ainsi que deux start-up, Syllabs et Dictanova. Cette dernière est spécialisée dans l'analyse qualitative des discussions entre internautes. « Nous avons développé des outils qui réconcilient les entreprises avec leurs clients », résume Fabien Poulard, président et cofondateur de l'entreprise nantaise Dictanova. Celle-ci compte, parmi ses six salariés, deux docteurs en traitement automatique des langues et un spécialiste du Big Data. La start-up vient d'ailleurs de sortir un nouveau logiciel, Le lab du Web Social, qui décrypte les discussions sur les réseaux sociaux. « Notre solution intéresse les entreprises françaises et étrangères qui veulent savoir comment leur marque est perçue par les francophones. » Créée il y a sept ans, Syllabs s'apprête pour sa part à lancer ses premiers logiciels de génération automatique de contenus destinés, entre autres, au secteur du e-commerce. L'entreprise, qui compte six informaticiens et six

linguistes, a développé des technologies dans le domaine de l'analyse sémantique, du Web Mining (processus d'extraction d'informations stockées dans les serveurs Web), et dans la génération automatique de contenus. En se fondant sur des caractéristiques techniques fournies par un fabricant de produits, le logiciel de Syllabs va produire des fiches d'information agréables à lire. « Notre solution intéresse les places de marché électroniques qui ont des catalogues produits à créer », précise Claude de Loupy, dirigeant et cofondateur de cette entreprise parisienne. « Notre force, c'est d'être capable, pour une même famille d'articles, de produire des fiches techniques différenciées de manière qu'elles soient bien référencées par les moteurs de recherche comme Google », souligne le dirigeant. Syllabs prépare d'ailleurs d'autres logiciels, notamment pour produire des rapports d'analyse financière ou catégoriser des flux d'informations en vue de construire des flux RSS spécialisés. Savoir exploiter les données et les échanges avec les clients est devenu un nouveau facteur de compétitivité. C'est du moins ce que démontre Exalead, le moteur de recherche français. L'entreprise, qui compte 150 personnes, a été rachetée il y a trois ans par Dassault Systèmes. Cette année, elle prend une longueur d'avance sur le marché avec son logiciel Exalead OneCall, destiné aux centres d'appels. « Notre solution donne à leurs agents une vision unifiée des informations sur le client », décrit Grégory Grefenstette, directeur scientifique. Disponible depuis le début de 2013, OneCall indexe les informations dispersées dans les différentes applications internes de l'entreprise (logiciels de gestion, de relation clients, e-mails, etc.) et sur le Web. Le but ? Les agréer, les analyser puis les restituer aux équipes qui sont ainsi plus efficaces dans leur interaction avec le client. Parallèlement, Exalead s'adresse aux concepteurs et ingénieurs avec sa solution Exalead OnePart, qui agrège l'information existante concernant les pièces et composants de produits complexes, issus des logiciels de CAO 2D/3D (conception assistée par ordinateur), mais aussi dans toutes les applications connexes. « Les industriels peuvent ainsi réutiliser l'existant, réduire la production de nouvelles pièces et mieux gérer les stocks. » Aux internautes que nous sommes, les technologies linguistiques font aussi gagner un temps considérable. C'est l'objet de Kwaga, une start-up parisienne de dix personnes dont trois linguistes. Lancé il y a deux ans, son service Evercontact actualise les bases de données clients des entreprises ainsi que le carnet d'adresses électronique de ses 50.000 abonnés, principalement américains. « Sur 1 milliard de courriels traités, nous avons mis à

jour 400 millions d'adresses. Soit une économie de temps estimée à 1 million d'heures », précise Philippe Laval, le DG de Kwaga. Pour développer son service commercialisé entre 4 et 12 euros par mois, l'entreprise a levé près de 3 millions d'euros auprès notamment de Kima Ventures (le fond de Xavier Niel), Seedcamp et Financière fonds privés. Loin de s'arrêter là, Kwaga vient de sortir une nouvelle version de son produit qui permet de détecter automatiquement les coordonnées professionnelles sur les pages Web. Quant à Xbrainsoft, il s'agit d'une start-up très prometteuse basée à la fois à Lille et dans la Silicon Valley. Xbrainsoft se range au service des utilisateurs finaux grâce à une plate-forme qui aide et configure des assistants personnels. « À la différence des aides traditionnelles, les nôtres sont capables d'interpréter et de comprendre le sens d'une requête en fonction de la situation dans laquelle elle est émise, précise Emmanuel Mouclier, directeur commercial de l'entreprise entrée en phase d'industrialisation avancée. Les premières démonstrations vont arriver l'an prochain et concerner notamment l'éducation, la santé, la domotique ou encore l'automobile. » Un exemple ? Les automobilistes pourront être avertis de manière proactive de toute anomalie de leur véhicule ou des meilleurs prix d'essence possibles sur leur itinéraire. En France, il y aurait entre 100.000 et 150.000 personnes actives souffrant de problèmes auditifs. Avec le recul de l'âge du départ à la retraite, ce nombre va augmenter. D'où l'intérêt des services lancés par le français Delta Process. « Nous proposons aux entreprises une plate-forme sur Internet très sécurisée qui permet à leurs salariés sourds ou malentendants de suivre des réunions ou de converser par téléphone ou encore d'accéder à des services publics », explique Hervé Allart, le PDG de l'entreprise. La plate-forme de Delta Process permet aux salariés malentendants de suivre une réunion grâce au langage des signes. Créée il y a vingt ans, la PME réalise environ 5 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 80 collaborateurs. Ses interprètes sont formés à la langue des signes et à la sténo pour les salariés qui préfèrent communiquer par écrit. « En 2014, nous enrichirons la traduction écrite avec des symboles qui identifieront les formes paraverbaux [intonations de la voix, ndlr] des conversations orales. » Ce qui aidera les salariés à mieux apprécier les tendances d'une négociation en cours. Autre amélioration prévue, le recours à des lunettes de type Google Glass qui permettront aux salariés de lire les traductions tout en regardant leur interlocuteur ou leur présentation écrite.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JEAN PAUL ELUTHER



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

L' ONU COLLECTE DES FONDS POUR LES PHILIPPINES

L'Organisation des Nations Unies a lancé mardi un appel d'un montant de 301 millions de dollars pour fournir une aide aux régions des Philippines les plus durement touchées par le super typhon Haiyan, alors que les personnels humanitaires travaillent sans relâche pour distribuer aux survivants des articles de première nécessité. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valérie Amos, a lancé cet appel éclair depuis Manille, la capitale philippine, où elle procède actuellement à une évaluation des dégâts provoqués au cours du week-end par Haiyan dans neuf régions du pays. « L'appel [...] couvrira une période initiale de six mois », a expliqué Jens Laerke, le porte-parole du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), à Genève. « La communauté humanitaire continue d'intensifier ses opérations afin de fournir une aide vitale. De nombreuses zones restent inaccessibles, nous y parvenons peu à peu. » Plus de 11 millions de personnes ont été touchées par ce que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) considère comme la tempête tropicale la plus puissante de l'année et l'une des plus puissantes jamais enregistrée. Au moins 670.000 personnes ont été déplacées, la majorité d'entre elles se trouvant dans des centres d'évacuation, le reste dans des communautés d'accueil ou sous des abris de fortune, a précisé l'OCHA. « L'approvisionnement en eau et en électricité a été coupé, une grande partie des stocks de nourriture détruits. De nombreux hôpitaux ne fonctionnent plus et les fournitures médicales [sont] en cours d'amenuisement », relève Mme Amos dans sa dernière mise à jour du plan d'action. De son côté, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'efforce d'ouvrir, avec le gouvernement, des dispensaires dans les zones rurales. Les besoins en termes de santé sont « considérables », poursuit l'agence, qui fait état des risques de maladies infectieuses en raison des conditions de promiscuité

dans les centres d'accueil et de la contamination de l'eau potable. « Alors qu'une autre tempête tropicale devrait frapper de nouveau les Philippines plus tard cette semaine, les besoins sont critiques », prévient l'OMS.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

L'URUGUAY ET LE VENEZUELA SE CONCERTENT SUR HAÏTI

Le président uruguayen, Jose Mujica, se rend, ce mardi 12 novembre 2013, au Venezuela, où il doit s'entretenir avec son homologue Nicolas Maduro sur la situation politique et l'éventuel retrait des troupes uruguayennes de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti (Minustah), apprend AlterPresse de source officielle. La veille, on apprenait la prochaine visite, en Haïti, des autorités de l'Uruguay qui prévoient d'échanger avec la chancellerie haïtienne, autour du retrait des troupes de ce pays de la Minustah. La rencontre doit avoir lieu « avant la fin de ce mois » de novembre 2013, selon ce qu'a indiqué le sous-secrétaire uruguayen à la défense nationale, Jorge Menendez. La décision de retirer les troupes uruguayennes de la Minustah se fera dans le cadre d'une « décision collective de l'Union des nations « sud-américaines » (Unasur) », assure Menendez. La présidente du Brésil, Dilma Roussef, et son homologue uruguayen, Jose Mujica, ont évoqué le dossier Haïti lors d'une récente rencontre. Mujica a lancé un ultimatum de 90 jours au président Michel Martelly, fin octobre 2013, l'enjoignant à fournir des preuves de son engagement pour la démocratie, s'il ne souhaitait pas voir les soldats uruguayens abandonner la Minustah. La décision de l'Uruguay de rappeler ses soldats était facteur de « l'impasse politique dans la société haïtienne », précisait le chef de l'État uruguayen. En retard de deux ans, des élections, sénatoriales partielles et municipales, maintiennent à couteaux tirés le président Michel Martelly et une bonne partie du parlement. Le dialogue pourrait reprendre, dans les prochains jours, après des manifestations émaillées de violences le jeudi 7 novembre 2013. L'enjeu de ce nouveau round de pourparlers serait une entente à trouver, entre l'exécutif et le législatif, autour de la date de la fin du mandat des sénateurs élus en 2009 (constitutionnellement prévu pour 2015).

CHINE

LE QUOTIDIEN DU PEUPLE SALUE LA SESSION DU COMITÉ CENTRAL

Le Quotidien du Peuple salue, dans un commentaire qui sera publié mercredi, la session clé du 18e Comité central (CC) du Parti communiste chinois (PCC) qui s'est achevée mardi, appelant à davantage de contributions pour l'approfondissement global des réformes. Le 18e CC du PCC a approuvé mardi une décision concernant "les principales questions en matière d'approfondissement complet des réformes", à l'issue d'une session plénière de quatre jours. Le Quotidien du Peuple, journal phare du PCC, indique que cette décision analyse les questions majeures concernant la réforme, le développement et la stabilité de la Chine, explique l'importance et la direction future des réformes et propose une idéologie directrice, des objectifs et des principes pour l'approfondissement de ces réformes. Cette décision offre une ligne directrice et un programme d'action pour les réformes et constitue un nouveau point de départ historique pour le Parti, selon le commentaire. L'article présente les grandes orientations de cette décision, notamment l'amélioration du système de marché moderne, l'accélération de la transformation des fonctions du gouvernement, l'approfondissement de la réforme des systèmes budgétaires et fiscaux, l'amélioration de l'intégration du développement des zones urbaines et rurales, le renforcement du système politique démocratique socialiste et la promotion de l'Etat de droit. Le commentaire indique aussi que si les buts fixés par la décision sont atteints, l'objectif de construire une société modérément prospère dans tous les aspects sera également rempli. Le commentaire ajoute que bâtir le socialisme à la chinoise est une tâche ardue et perpétuelle, et le journal appelle à suivre la décision du Parti afin de bénéficier au pays.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Les Bourses asiatiques reculent ce mercredi matin, après une séance terne à New York hier soir, et en l'absence de détails sur les futures réformes économiques en Chine... A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei a cédé 0,15% en clôture, tandis que Hong Kong chute de 1,5% en séance, le Shanghai Composite perd 1,2%, Taiwan relâche 1,1% et Séoul glisse de 1,6%. En Australie, la Bourse de Sydney baisse de 1,3%, tandis que Singapour cède 0,4% et la Bourse de Bombay (indice BSE Sensex) reste proche de l'équilibre (-0,02%). En Asie, les investisseurs expriment donc leur déception ce matin vis-à-vis des autorités chinoises qui, à l'issue de 4 jours de réunion du plénum du Parti communiste, n'ont donné aucun détail sur le calendrier des réformes économiques à venir... Le communiqué du plénum s'est contenté de confirmer hier la poursuite de l'ouverture du pays à l'économie de marché, tout en réaffirmant le rôle central des entreprises publiques. Par ailleurs, en Australie, les opérateurs ont été contrariés par la publication ce matin d'une hausse inférieure aux attentes des salaires, qui ont progressé de 0,5% au 3ème trimestre contre 0,7% attendu. En outre, les marchés continuent de s'inquiéter de la politique de la Réserve fédérale américaine, et attendent avec nervosité l'audition de Janet Yellen, la prochaine présidente de la Fed, demain jeudi par le Sénat américain. Hier, le président de la Fed d'Atlanta, Dennis Lockhart, a prôné le maintien d'une politique "très accommodante" tant que l'inflation restera très basse, et le président de la Fed de Minneapolis, Narayana Kocherlakota, s'est aussi prononcé contre un retrait de "QE3" à court terme...

ÉTATS UNIS

Wall Street termine au plus haut historique, spéculant toujours sur la prochaine réduction du programme de rachat d'actifs de la Fed. A la veille de la très attendue première audition de Janet Yellen devant la commission bancaire du Sénat américaine, les opérateurs seront attentifs aux propos de l'actuel président de la Fed, Ben Bernanke, ce soir à Washington. Sur le front des entreprises, Cisco

vient de dévoiler ses résultats après la clôture. MBIA ou Macy's ont également publié leurs résultats aujourd'hui. Le DJIA progresse finalement de 0,45% à 15.821 pts, au sommet, tandis que le Nasdaq prend 1,17% à 3.966 pts. Le S&P500 avance de son côté de 0,81% à 1.782 pts, au plus haut historique. D'après le Département américain au trésor, le déficit budgétaire des Etats-Unis pour le mois d'octobre 2013 a atteint 92 milliards de dollars, alors que le consensus des économistes de la place était logé à 102 milliards de dollars de déficit. Les recettes ont atteint 199 Mds\$, en hausse de 8%, alors que les dépenses ont reculé de 5% à 291 Mds\$.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse mercredi, les incertitudes croissantes sur l'avenir des politiques monétaires ultra-accommodantes des banques centrales - qui ont largement favorisé les actifs à risque depuis le début de l'année - incitant les investisseurs à prendre quelques profits. Wall Street perdait également du terrain à ce stade de la séance, la crainte que la Réserve fédérale américaine ne commence à limiter ses injections de liquidités dans le système incitant là aussi à réaliser ses plus-values en attendant des interventions de responsables de la Fed, dont son président. La Bourse de Londres a sous-performé le reste de l'Europe après l'annonce d'une amélioration plus rapide que prévu du marché britannique de l'emploi qui a déclenché des spéculations de relèvement des taux de la Banque d'Angleterre. Les Bourses ont réduit leurs pertes en fin de journée en réaction à des déclarations de Peter Praet, membre du directoire de la Banque centrale européenne, selon lesquelles la BCE pourrait commencer à acheter des actifs ou ramener son taux de dépôt en territoire négatif si nécessaire. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 0,56% à 4.239,94 points. Le Footsie britannique a perdu 1,44% et le Dax allemand 0,24%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 cédait 0,45% et le FTSEurofirst 300 0,54%, à son plus bas niveau en trois semaines.

CHANGE

L'euro repartait en légère hausse face au dollar mercredi, dans un marché sans élan avant l'audition jeudi de Janet Yellen qui défendra devant le Sénat la politique monétaire des États-Unis afin d'être confirmée au poste de présidente de la Réserve fédérale américaine

(Fed). Vers 17H00 GMT , l'euro valait 1,3462 dollar, contre 1,3434 dollar mardi vers 22H00 GMT. La monnaie unique européenne perdait un peu de terrain face à la devise japonaise, à 133,63 yens contre 133,85 yens mardi. Le dollar aussi reculait face à la monnaie nipponne, à 99,26 yens contre 99,63 yens la veille. La paire euro-dollar a passé l'essentiel de la séance mercredi autour de l'équilibre, après plusieurs jours de rebond de la monnaie américaine. En effet, "des indicateurs solides aux États-Unis ont fait réviser aux investisseurs leurs attentes sur le calendrier d'une première réduction des rachats d'actifs" de la Fed, notait Jonathan Pryor, analyste chez Investec. Vers 17H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 83,96 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,6032 dollar pour une livre. La devise helvétique se stabilisait face à l'euro, à 1,2320 franc suisse pour un euro, et progressait face au dollar, à 0,9153 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,0915 yuans pour un dollar contre 6,0916 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.272,50 dollars au fixing du soir contre 1.281,25 dollars mardi. Le prix du métal jaune est tombé mardi vers 19H30 GMT à 1.261,42 dollars, son niveau le plus faible en un mois.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole coté à New York ont rebondi mercredi, soutenus par des conditions de marché favorables et par l'anticipation d'une hausse modérée des stocks de brut aux États-Unis. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en décembre, tombé à son plus bas en cinq mois la veille, a gagné 84 cents pour s'établir à 93,88 dollars. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison à même échéance a terminé à 107,12 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en hausse de 1,31 dollar par rapport à la clôture de mardi. Les prix du brut américain ont été aidés par un sentiment positif parmi les investisseurs, avec un marché des actions en hausse et un dollar en baisse, estime David Bouckhout de TD Securities.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT

L' EXPULSION DES LOCATAIRES

La décision notifiée constatant la perte de validité du permis de conduire par solde de points nul, même suspendue par le juge des référés administratifs, empêche de récupérer des points, juge le Conseil d'Etat. Il estime que l'article L. 223-6 du code de la route, qui prévoit que le titulaire du permis de conduire qui a commis une infraction ayant donné lieu à retrait de points peut obtenir une récupération de points s'il suit un stage de sensibilisation à la sécurité routière, n'a ni pour objet ni pour effet de permettre au conducteur auquel une décision constatant la perte de validité de son permis de conduire pour solde de points nul a été notifiée, de récupérer des points en accomplissant, postérieurement à cette notification, un stage de sensibilisation à la sécurité routière. La circonstance qu'une telle décision a été suspendue par le juge des référés n'a pas pour effet, eu égard au caractère provisoire de la suspension, de rouvrir à l'intéressé une possibilité de récupération de points, dont il pourrait se prévaloir pour demander au juge, d'annuler la décision constatant la perte de validité du permis de conduire en fonction de la situation existant à la date du jugement. En l'espèce, le juge des référés du tribunal administratif de Grenoble, saisi d'une demande de référé suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative), a suspendu l'exécution de la décision du ministre de l'intérieur constatant la perte de validité du permis de conduire pour solde de points nul, en estimant remplie la condition d'urgence et en regardant comme propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de cette décision le moyen tiré de ce que l'intéressé n'avait pas bénéficié, lors de la constatation de l'infraction commise, de l'information exigée par les articles L. 223-3 et R. 223-3 du code de la route. Puis, il a rejeté la demande présentée par le ministre de l'intérieur sur le fondement de l'article L. 521-4 du code de justice administrative, qu'il soit mis fin à la mesure de suspension, le juge s'appuyant notamment sur le motif que l'intéressé a, postérieurement à l'intervention de l'ordonnance, accompli un stage de sensibilisation à la sécurité routière, lui ouvrant droit à la

récupération de quatre points de son permis de conduire. Pour la raison indiquée au début, le Conseil d'Etat juge qu'il a ainsi commis une erreur de droit et annule son ordonnance. Régplant l'affaire au titre de la procédure engagée sur le fondement de l'article L. 521-4 du code de justice administrative, il constate que le procès-verbal de contravention relatif à l'infraction, lequel constitue un élément nouveau au sens des dispositions de l'article L. 521-4, est revêtu de la signature de l'intéressé sous la mention " le contrevenant reconnaît avoir reçu la carte de paiement et l'avis de contravention ". Ayant relevé que, dans le formulaire utilisé, l'avis de contravention comporte l'information prévue par les dispositions des articles L. 223-3 et R. 223-3 du code de la route, il juge qu'ainsi, le moyen tiré de ce qu'il n'aurait pas bénéficié de cette information n'est plus, en l'état de l'instruction, de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision litigieuse. Comme par ailleurs, la circonstance que postérieurement à la suspension par l'ordonnance de suspension, un stage de sensibilisation à la sécurité routière a été accompli, n'est pas de nature à mettre en doute la légalité de cette décision, elle ne peut, par suite, justifier le maintien de la mesure de suspension. Le Conseil d'Etat fait donc droit à la demande du ministre de l'intérieur qu'il soit mis fin aux effets de l'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif ayant suspendu la décision constatant la perte de validité du permis de conduire.

Décret n° 2013-958 du 25 octobre 2013 portant application des dispositions de l'article préliminaire et de l'article 803-5 du code de procédure pénale relatives au droit à l'interprétation et à la traduction (Lien Legifrance, JO 27/10/2013, p. 17550)

Le décret précise les modalités d'exercice du droit des personnes suspectées ou poursuivies à l'assistance d'un interprète (lors des auditions et des entretiens avec l'avocat) et à la traduction des pièces essentielles à l'exercice de la défense. Ce droit est prévu par l'article préliminaire et l'article 803-5 du code de procédure pénale. Le décret indique notamment ce que sont les entretiens avec l'avocat, les pièces essentielles de la procédure, les modalités de choix de l'interprète ou du traducteur. Il prévoit en outre que les dispositions relatives au droit à un interprète lors des auditions et lors des entretiens avec un avocat s'appliquent aux personnes

présentant des troubles de la parole ou de l'audition. Il intervient pour l'application de la loi n° 2013-711 du 5 août 2013 ayant transposé la directive 2010/64/UE du Parlement européen et du Conseil, adoptée le 8 octobre 2010, relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales. L'article 4 de cette loi a modifié l'article préliminaire du code de procédure pénale pour prévoir que si la personne suspectée ou poursuivie ne comprend pas la langue française, elle a droit, dans une langue qu'elle comprend et jusqu'au terme de la procédure, à l'assistance d'un interprète, y compris pour les entretiens avec son avocat ayant un lien direct avec tout interrogatoire ou toute audience, et, sauf renonciation expresse et éclairée de sa part, à la traduction des pièces essentielles à l'exercice de sa défense et à la garantie du caractère équitable du procès qui doivent, à ce titre, lui être remises ou notifiées en application des dispositions du code de procédure pénale. La loi a également modifié l'article 803-5, qui prévoit que l'autorité qui procède à l'audition d'une personne suspectée ou poursuivie, ou devant laquelle cette personne comparaît, vérifie qu'elle parle et comprend le français. A titre exceptionnel, il peut être effectué une traduction orale ou un résumé oral des pièces essentielles de la procédure.

DOSSIER PRÉPARÉ PAR LA RÉDACTION



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut** ; **1440,86 brut**.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)
IMPORTATIONS 2011: 2 664
RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)
INVESTISSEMENT 2011 : 1 476
EXPORTATIONS 2011 : 889
DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

JUILLET 2013 : - 0,1% sur un mois ; 0,8 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN juillet 2013:67 770 (+3,3% sur un an).
OFFRES D'EMPLOI EN JUILLET 2013 : - 18,9% sur un an
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

DOSSIER PRÉPARÉ PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LIRE
ET FAITES LIRE
LA NATION
LE JOURNAL DE LA
GUADELOUPE
ET DES GUADELOUPÉENS